Commission Régionale Féminine

SAISON 2026 / 2027

PROCÈS-VERBAL N°8

Réunion du mardi 13 octobre 2026

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7** jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de **3** jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

COUPE DE FRANCE FEMININE – SAISON 2026-2027

Rappel :

Match nul à l'issue du temps réglementaire :
En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, **il n'y a pas de prolongation** ; le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but.

Nombre de joueuses sur le banc :
Le nombre maximum de joueuses (titulaires et remplaçantes) pouvant être inscrites sur la feuille de match est de : **16**
Lorsque les clubs décident de faire figurer 16 joueuses sur la feuille de match, **la présence parmi elles d'une gardienne de but remplaçante est impérative.**

Remplacements :
En conformité avec l'article 22 du RSG de la LPIFF, il peut être procédé au remplacement de **3 joueuses** au cours d'un match lors de cette phase régionale éliminatoire.

Pour cette épreuve éliminatoire les joueuses remplacées peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçantes.

****

Finales Régionales :
La Commission informe les clubs qui seront qualifiés pour les Finales régionales de la Coupe de France Féminine que le tirage au sort aura lieu le mardi 20 octobre 2026 à 12h00 (format visio).
Tous les clubs qualifiés recevront le lundi 19 octobre 2026 un lien de connexion pour assister à ce tirage au sort.

4ème tour : Samedi 17 octobre 2026

79968883 EVRY FC 1 / RUEIL MALMAISON FC 1 du 17/10/2026.
Demande d'EVRY FC pour jouer au stade Jean Louis Moulin d'EVRY COURCOURONNES.
L'éclairage de cette installation n'étant pas classé ; avis défavorable. Le match reste donc au stade Desroys du Roure.

79968890 MELUN FC / PONTAULT COMBAULT UMS du 17/10/2026.
La Commission,
Pris connaissance de la demande de MELUN FC pour avancer le coup d'envoi à 16h00 – refusée par PONTAULT COMBAULT UMS,
Considérant que la demande de MELUN FC se situe dans la plage horaire autorisée (14h30 – 18h00) et a été formulée avant le mardi qui précède la rencontre.
Par ces motifs,
Fixe le coup d'envoi de ce match à 16h00.

CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FEMININ

Régional 1

55699366 RED STAR FC 1 / COSMO TAVERNY 1 du 10/10/2026.
La Commission prend connaissance du courriel du RED STAR FC indiquant un problème de transmission de la FMI.
Elle demande :

- Aux 2 clubs de transmettre la liste des joueuses (avec n°de maillots) et staff ayant pris part à ce match
- A l'arbitre officiel un rapport précisant :
  - Le résultat du match
  - Les éventuels avertissements

Informations à transmettre au plus tard pour la réunion mercredi 21/10/2026.

Régional 2

Courriel de PARIS 15 AC – 551508.
La Commission,
Pris connaissance de la demande de dérogation du club pour évoluer à 17h30 sur le stade Charles Rigoulot,
Considérant que l'éclairage de cette installation n'est pas classé,
Par ce motif,
Emet un avis défavorable à la demande du club.
La Commission invite le club à se rapprocher de la Mairie pour classer l'éclairage.

55699888 PUC 1 / MITRY COMPANS GOELLY 1 du 10/10/2026.
Courriel du PUC et de l'arbitre officiel indiquant une erreur dans le résultat saisi sur la FMI.
La Commission entérine la victoire 4-2 du PUC (et non pas 4-3 comme indiqué sur la FMI).

SENIORS FEMININES – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF :

1er rappel :
R1 55699364 FC FLEURY 91 2 / SARCELLES AAS 2 du 10/10/2026.

COUPE NIKE FEMININE U18

Rappel :

Match nul à l'issue du temps réglementaire :
En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, **il n'y a pas de prolongation** ; le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but.

Nombre de joueuses sur le banc :
Le nombre maximum de joueuses (titulaires et remplaçantes) pouvant être inscrites sur la feuille de match est de : **16**
Lorsque les clubs décident de faire figurer 16 joueuses sur la feuille de match, **la présence parmi elles d'une gardienne de but remplaçante est impérative.**

Remplacements :
En conformité avec l'article 144 des Règlements Généraux, il peut être procédé au remplacement de **3 joueuses** au cours d'un match lors de cette phase régionale éliminatoire.

Pour cette épreuve éliminatoire les joueuses remplacées peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçantes.

****

Tour n°3 : samedi 17 octobre 2026

79969862 ST BRICE FC 1 / ST OUEN L'AUMONE AS 1 du 17/10/2026.
Ce match est inversé et se déroulera à 17h00 au stade Escutary de ST OUEN L'AUMONE AS.
Par conséquent, les frais liés à l'arbitrage sont à la charge de ST OUEN L'AUMONE AS.

79969887 BAILLY NOISY SFC 1 / CERGY PONTOISE FC 1 du 17/10/2026.
Demande de BAILLY NOISY SFC pour avancer le coup d'envoi du match à 14h00.
Accord de la Commission sous réserve de l'accord de CERGY PONTOISE FC à transmettre au plus tard le vendredi 16/10/2026 – 12h00.

CHAMPIONNAT REGIONAL U15F

Régional 2

Poule A
55701629 PARIS SO CŒUR 1 / EFSSM 1 du 17/10/2026.
Demande de EFSSM pour décaler le coup d'envoi du match à 18h00.
Accord de la Commission sous réserve de l'accord de PARIS SO CŒUR à transmettre au plus tard le vendredi 16/10/2026 à 12h00.

U15F – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF :

1er rappel :
R2 – poule B – 55701823 SARCELLES AAS 2 / GARGES FCM 1 du 10/10/2026.